



Rencontres
Philosophiques
de Langres

L A
L I
B E R
T É



ÉCHANGES
PHILOSOPHIQUES
DÉBATS
RENCONTRES
ATELIERS
CONFÉRENCES
PÉDAGOGIE

SCÉRÉN
[CNDP-CRDP]

21/22/23
septembre 2012

VINCENT PEILLON

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les Rencontres philosophiques de Langres, ce sont trois jours de débat pour échanger et pour apprendre. Pour interroger surtout. Car la philosophie commence par le questionnement et la remise en cause des présupposés. Et quel meilleur endroit pour cela que la ville de Denis Diderot dont la statue de bronze, dressée sur la place qui porte son nom, semble vouloir rappeler, par sa posture à la fois pensive et provocatrice, que « le premier pas vers la philosophie, c'est l'incrédulité » ?

Vous avez choisi cette année de réfléchir à la notion de liberté. « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme », écrivait Rousseau. En ce tricentenaire de sa naissance, cette phrase du *Contrat social* inaugure une puissante modernité qui est encore la nôtre.

Qu'est-ce que cette qualité d'homme dont il s'agit ici ? Si l'homme n'est pas un empire dans un empire, mais une partie de la nature, et que cette dernière obéit à des lois nécessaires et universelles, que peut-il en rester ? Et si même la contingence s'est introduite dans la nature, n'est-il pas encore prisonnier de sa propre nature, automate programmé au plus intime de lui-même ? À chaque couche de son humanité – physique, biologique, mais aussi historique, sociale, psychologique, politique –, la liberté est à conquérir sur l'empire de la nécessité, de la fatalité, de l'automatisme.

Cette liberté, elle est au cœur de notre éducation. Je me souviens avoir commenté des heures durant cette première phrase des instructions officielles de l'école maternelle pour des élèves instituteurs : « L'école, en instruisant, éduque à la liberté ». Voilà une belle ambition. Cela suppose un maître libre et respectueux de la liberté de chacun, une liberté reconnaissant une liberté. C'est aussi une belle vertu, celle de cette « vraie générosité », au sens de Descartes, celle qui conduit à s'estimer légitimement. Cette liberté et cette générosité, il nous appartient de les garder comme idéal au cœur de notre éducation.

Je vous souhaite un bon travail.

La statue de Denis Diderot, place Diderot à Langres

**JEAN-LUC MARION**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Président du conseil scientifique

des Rencontres philosophiques de Langres

La première édition des Rencontres philosophiques de Langres, en septembre 2011, fut consacrée à la vérité. Car il fallait commencer par le commencement. Or sans la vérité, au moins comme un but à atteindre, et un but possible, la philosophie n'aurait aucun sens. Mais la vérité elle-même ne se découvre, dans la théorie comme dans la pratique, que par une recherche et un travail. Donc en mettant en œuvre la liberté, la liberté de chercher, la liberté d'éventuellement trouver, la liberté de se tromper et la force de le reconnaître. Bref, la liberté de penser. De penser et non pas de bavarder ou de séduire, de tricher ou de dominer. Ce sont ces questions qu'aborderont ces deuxièmes Rencontres philosophiques de Langres.

Comment et en quoi l'homme connaît-il son privilège de liberté (Guegnancia), en particulier comment peut-il se penser libre alors que sa pensée consiste, face aux objets du monde, à dégager des déterminismes (Michon), alors que nous reconstituons les bases physiologiques et logiques de la vie mentale (Proust) ? L'essor des religions menace-t-il la liberté et toutes les religions l'envisagent-elles de la même manière (Brague) ? Que signifie réellement, dans le champ des arts, la liberté de créer (Lichtenstein) ? Quelles conditions politiques et juridiques soutiennent l'exercice politique réel de la liberté (Suratteau) ? Quelles limites la liberté des uns reçoit-elle de la liberté des autres (Cayla) ? La liberté s'explicite-t-elle dans le libéralisme ou s'y engue-t-elle (Audard) ? Bref, que pouvons-nous librement dire et assumer de notre liberté ?

Car la liberté consiste à décider, et même décider d'elle-même. Nous devons penser et agir comme si nous étions libres.

Ce programme concerne exclusivement les conférences et les ateliers.
Pour d'autres informations se référer au programme global des rencontres.

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

14h00

OUVERTURE

→ Salle Jean-Favre

Le ministre de l'Éducation nationale
L'association Diderot
Le recteur de l'académie de Reims
ou son représentant
Le maire de Langres

15h00

Conférence inaugurale L'ESSAIM DES LIBERTÉS

→ Salle Jean-Favre

Paul Mathias*

- inspecteur général de l'Éducation nationale, doyen du groupe de philosophie

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

16h15

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

→ Musée

Réflexions conduites sur l'une des notions du programme d'enseignement et sur la pratique des professeurs en classe

- Métaphysique de la liberté : la question du libre-arbitre – Antoine Leandri, IA-IPR, académie de Créteil
- Métaphysique de la liberté : la question du mal radical – Aurélie Suratteau, IA-IPR, académie de Créteil
- La liberté dans le programme de philosophie des classes terminales : unité, sens et enjeux – Henri Elie*, IA-IPR, académie de Nantes
- La liberté dans le programme de philosophie des classes terminales : unité, sens et enjeux – Joël Jung, IA-IPR, académie d'Aix-Marseille

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

18h00

LIBERTÉ ET RELIGION

→ Cinéma le New Vox

Rémi Brague

- philosophe
- spécialiste de la philosophie arabe à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne
- spécialiste de philosophie des religions européennes à l'université de Munich

LA LIBERTÉ EST-ELLE UNE ILLUSION ?

→ Théâtre Michel-Humbert

Pierre Guenancia*

- professeur d'histoire de la philosophie moderne à l'université de Bourgogne

Note

* Membres du conseil scientifique

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

9h30

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

→ Musée

Réflexions conduites sur l'une des notions du programme d'enseignement et sur la pratique des professeurs en classe

- La servitude volontaire – Eric Le Coquil, IA-IPR, académie de Lille
- Libertés et droits – Paula La Marne, IA-IPR, académie de Rouen
- La liberté dans l'art – Marie-Laure Numa, IA-IPR, académie de Versailles
- L'art et la liberté – Joël Jung, IA-IPR, académie d'Aix-Marseille

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

11h00

LIBERTÉ ET DÉTERMINISME

→ Théâtre Michel-Humbert

Cyrille Michon

- professeur de philosophie à l'université de Nantes
- directeur du Centre atlantique de philosophie

LIBERTÉ ET CRÉATION ARTISTIQUE

→ Cinéma le New Vox

Jacqueline Lichtenstein*

- professeure d'esthétique et de philosophie de l'art à l'université Paris-Sorbonne

12h45

Déjeuner

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

14h00

LIBERTÉ ET LIBÉRALISMES

→ Cinéma le New Vox

Catherine Audard

- professeure agrégée de philosophie
- spécialiste de philosophie morale et politique, London School of Economics

SOUVERAINETÉ POPULAIRE, LIBERTÉ CIVILE, EXPERTISE POLITIQUE

→ Théâtre Michel-Humbert

Jean-François Suratteau

- professeur en première supérieure au lycée Henri-IV, Paris

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

16h15

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

→ Musée

Réflexions conduites sur l'une des notions du programme d'enseignement et sur la pratique des professeurs en classe

- Liberté et religion – Dominique Tyvaert, IA-IPR, académie de Nancy-Metz
- Liberté et religion – Jean-Michel Lespade, IA-IPR, académie de Bordeaux
- La liberté dans le champ de la politique – Franck Lelièvre, IA-IPR, académie de Rouen
- La liberté politique – Jeanne Szpirglas, IA-IPR, académie de Versailles

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

18h00 Conférences 7 et 8 (en parallèle)**L'ORDRE PUBLIC
COMME LIMITE À LA LIBERTÉ**

→ Théâtre Michel-Humbert

Olivier Cayla

- directeur d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales

**LA LIBERTÉ DE LA VOLONTÉ
EST-ELLE ILLUSOIRE ?**

→ Cinéma le New Vox

Joëlle Proust,

- directrice d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

10h00**ATELIERS PÉDAGOGIQUES**

→ Musée

Réflexions conduites sur l'une des notions du programme d'enseignement et sur la pratique des professeurs en classe

- La liberté et la morale – Michel Nesme, IA-IPR, académie de Grenoble
- La liberté et technique – Henri Elie*, IA-IPR, académie de Nantes
- La liberté comme action et commencement – Brigitte Esteve-Bellebeau, IA-IPR, académie de Poitiers
- La liberté morale – Marie-Laure Numa, IA-IPR, académie de Versailles

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

11h30**Conférence de clôture**

→ Salle Jean-Favre

Jean-Luc Marion,

- membre de l'Académie française
- professeur à l'université Paris-Sorbonne
- président du conseil scientifique des Rencontres philosophiques

Note

* Membres du conseil scientifique

Conférence inaugurale

L'essaim des libertés

VENREDI 21 SEPTEMBRE

15h 00

→ Salle Jean-Favre

PAUL MATHIAS

*Inspecteur général
de l'Éducation nationale,
doyen du groupe de philosophie.*

L'organisation politique et sociale moderne et contemporaine ne contrarie pas, mais entretient le sentiment que nous pouvons avoir de notre liberté et en encourage un exercice réglé et pluriel. Les usages de la liberté sont, pour nous, multiples et de natures diverses : libertés d'entreprendre, de parcourir de

vastes territoires, de créer, de nous exprimer, etc. Pour autant, il ne suffit pas d'y croire pour s'assurer de sa liberté et pour l'affirmer en toute certitude. Ce hiatus de la croyance à la certitude est convenu, assurément, mais il n'en recouvre pas moins une difficulté constante. Les discours de la liberté ne pourraient-ils pas, en effet, ressortir à des systèmes de croyances, à la fois profondément enracinés dans une culture et dans des habitudes, et secondés par des structures institutionnelles chargées de les authentifier ? S'il faut surmonter l'obstacle des illusions de la liberté, c'est en s'assurant de l'ajustement du hasard, des circonstances, des lois et des règles, d'une part, et de cette propriété peut-être irréductible du sujet réfléchissant, agissant et créateur que nous serions intimement et en personne, d'autre part.

Plaider un tel « ajustement » n'impliquerait pas de nier le déterminisme du monde de la nature et du monde des hommes, mais exigerait d'en limiter l'incidence et de garantir à la liberté une réalité irréductible au sentiment que nous en avons. Dans cette exigence se dessinent des perspectives variées dont rendront compte les approches disparates des conférenciers appelés à intervenir dans le cadre des Rencontres de 2012.

Pour nous, notre propos sera de dresser les balises permettant à chacun de s'orienter dans un espace complexe où la rencontre de la liberté et de la vie se conjugue en une multiplicité de figures, d'usages, d'exercices et de discours formant, réellement, l'essaim de nos libertés.

Liberté et religion

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

18 h 00

→ Cinéma le New Vox



RÉMI BRAGUE

Membre de l'Institut de France, professeur à la Ludwig Maximilians Universität de Munich, où il enseigne la philosophie des religions européennes, et à l'université Paris Panthéon-Sorbonne, où il dirige l'unité de recherche « Tradition de la pensée classique ». Ses travaux portent notamment sur le monde grec et sur la philosophie des religions médiévales, islam, judaïsme et christianisme. Ses ouvrages sont traduits dans de nombreuses langues.

Parler de « la religion » est abstrait. Le mot de liberté étant aujourd'hui connoté positivement, toutes les religions en parlent. Je partirai de la Bible, sans me limiter aux occurrences des mots qui désignent la liberté, qui ne sont que dans le Nouveau Testament. Je montrerai comment la liberté humaine suppose une certaine conception des rapports entre Dieu et l'homme.

Quelques passages qui seront commentés

« Dieu conclut au septième jour l'ouvrage qu'il avait fait et, au septième jour, il chôma, après tout l'ouvrage qu'il avait fait. Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, car il avait alors chômé après tout son ouvrage de création. » (Genèse, 2, 2-3)

« Entre moi et les enfants d'Israël, le sabbat est un signe perpétuel car, en six jours, YHWH a fait les cieux et la terre, mais, le septième jour, il a chômé et repris haleine. » (Exode, 31, 17)

« Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage, mais le septième jour est un sabbat pour YHWH ton Dieu. Tu n'y feras aucun ouvrage, toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'étranger qui réside chez toi. Car en six jours YHWH a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il a chômé le septième jour. C'est pourquoi YHWH a béni le jour du sabbat et l'a consacré. » (Exode, 20, 8-11)

« N'ai-je pas fait monter Israël du pays d'Égypte, comme les Philistins de Kaphtor et les Araméens de Qir ? » (Amos, 9, 7b)

« De même en Séir demeuraient auparavant les Horites, que les fils d'Esau dépossédèrent et exterminèrent pour s'établir à leur place, ainsi que l'a fait Israël pour sa terre, l'héritage reçu de YHWH. » (Deutéronome, 2, 12)

« C'est moi YHWH ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. » (Exode, 20, 2)

« Tu te souviendras que tu as été en servitude au pays d'Égypte et que YHWH ton Dieu t'en a fait sortir d'une main forte et d'un bras étendu ; c'est pourquoi YHWH ton Dieu t'a commandé de garder le jour du sabbat. » (Deutéronome, 5, 15)

« Tu ne molesteras pas l'étranger ni ne l'opprimeras, car vous avez vous-mêmes résidé comme

étrangers dans le pays d'Égypte. » (Exode, 22, 21 ; voir Deutéronome, 10, 19)

« L'étranger qui réside avec vous sera pour vous comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers au pays d'Égypte. Je suis YHWH votre Dieu. » (Lévitique, 19, 34)

« Tu n'opprimeras pas l'étranger. Vous avez appris ce qu'éprouve l'étranger, puisque vous avez vous-mêmes résidé comme tels dans le pays d'Égypte. » (Exode, 23, 9)

« Écoutez la parole de YHWH, enfants d'Israël, car YHWH est en procès avec les habitants du pays : il n'y a ni sincérité, ni amour, ni connaissance de Dieu dans le pays, mais parjure et mensonge, assassinat et vol,

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

- [1] *Le Restant. Supplément aux commentaires du Ménon de Platon* (Paris, Vrin / Les belles lettres, 1999).
- [2] *Du temps chez Platon et Aristote. Quatre études* (Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2003).
- [3] *Aristote et la question du monde. Essai sur le contexte cosmologique et anthropologique de l'ontologie* (Paris, Cerf, 2009).
- [4] *Europe, la voie romaine* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2005).
- [5] (Avec Peter Koslowski) *Vaterland Europa, Europäische und nationale Identität im Konflikt* (Vienne, Passagen Verlag, 1997).
- [6] *La Sagesse du monde. Histoire de l'expérience humaine de l'univers* (Paris, Le livre de poche, coll. « Biblio-Essais », 2002).
- [7] *El passat per endavant* (recueil inédit en français, traduction catalane par J. Galí y Herrera, Barcelone, Barcelonesa d'edicions, 2001).
- [8] *Introduction au monde grec. Études d'histoire de la philosophie* (Paris, Flammarion coll. « Champs essais », 2008).
- [9] *La Loi de Dieu. Histoire philosophique d'une alliance* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2008).
- [10] *Au moyen du Moyen Âge. Philosophies médiévales en chrétienté, judaïsme et islam* (Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2008).
- [11] *Du Dieu des chrétiens et d'un ou deux autres* (Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2009).
- [12] *Image vagabonde. Essai sur l'imaginaire baudelairien* (Chatou, La Transparence, 2008).
- [13] *Les Ancres dans le ciel. L'infrastructure métaphysique* (Paris, Seuil, 2011).

adultère et violence, meurtre sur meurtre. »
(Osée, 4, 1-2)

« YHWH se lève à son tribunal, il est debout pour intenter un procès à son peuple. YHWH traduit en jugement les anciens et les princes de son peuple. C'est vous qui dévastez la vigne et recélez la dépouille du pauvre. De quel droit écrasez-vous mon peuple et osez-vous broyer le visage des pauvres ? Oracle du Seigneur YHWH Sabaot. »
(Isaïe, 3, 13-15)

« Écoutez donc la parole que profère YHWH : Debout ! Entre en procès devant les montagnes

et que les collines entendent ta voix ! Écoutez, montagnes, le procès de YHWH, prêtez l'oreille, fondements de la terre, car YHWH est en procès avec son peuple, il plaide contre Israël : Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je fatigué ? Réponds-moi. C'est moi qui t'ai fait monter du pays d'Égypte, je t'ai racheté de la maison de servitude ; j'ai envoyé devant toi Moïse, Aaron et Myriam. » (Michée, 6, 1-4)

« Que je chante à mon ami le chant de son amour pour sa vigne. Mon ami avait une vigne sur un coteau fertile. Il la bêcha, l'épierra, il y planta du muscat. Au milieu il bâtit une tour, il y creusa même une cuve. Il en espérait des raisins, mais elle lui donna du verjus. Et maintenant, habitants de Jérusalem et gens de Juda, soyez juges, je vous prie, entre ma vigne et moi. Que pouvais-je faire pour ma vigne, que je n'aie fait ? J'en espérais du raisin. Pourquoi seulement du verjus ? » (Isaïe, 5, 1-4)

« On t'a fait savoir, homme, ce qui est bien, ce que YHWH réclame de toi : rien d'autre que d'accomplir la justice, d'aimer avec tendresse et de marcher humblement avec ton Dieu. »
(Michée, 6, 8)

« Si vous demeurez dans ma parole vous serez vraiment mes disciples, vous connaîtrez alors la vérité et la vérité vous fera libres. »
(Jean, 8, 31-32)

« C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage. » (Galates, 5, 1)

« [La création espère] être elle aussi libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu. »
(Romains, 8, 21)

« Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis par toutes sortes de bénédictions spirituelles, aux cieux, dans le Christ. C'est ainsi qu'il nous a élus en lui, dès avant la création du monde, déterminant d'avance que nous serions pour Lui des fils adoptifs par Jésus-Christ. » (Éphésiens, 1, 3-5)

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Traductions

[1] Leo Strauss, *Maïmonide*.

Essais recueillis et traduits (Paris, PUF, coll. « Épipiméthée », 1988).

[2] Maïmonide, *Traité de logique* (Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Midrash », 1996).

[3] Shlomo Pinès, *La Liberté de philosopher. De Maïmonide à Spinoza* (Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Midrash », 1997).

[4] Thémistius, *Paraphrase de la Métaphysique d'Aristote*, Livre lambda (Paris, Vrin, 1999).

[5] Maïmonide, *Traité d'éthique* (Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Midrash », 2001).

[6] Razi, *La Médecine spirituelle* (Paris, Flammarion, coll. « GF philosophie », 2003).

Lectures recommandées

[1] Jan Assmann, *Herrschaft und Heil. Politische Theologie in Altägypten, Israel und Europa* (Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2000).

[2] Paul Beauchamp, *D'une montagne à l'autre. La Loi de Dieu* (Paris, Seuil, 1999).

[3] Harold J. Berman, *Law and Revolution* (Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1983).

[4] Paolo Prodi, *Una storia della giustizia* (Bologne, Il Mulino, 2000).

RETROUVEZ BIENTÔT L'ENREGISTREMENT DES CONFÉRENCES SUR

→ eduscol.education.fr/

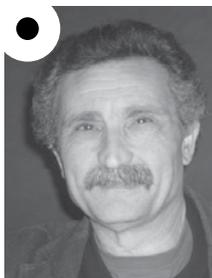


La liberté est-elle une illusion ?

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

18 h 00

→ Théâtre Michel-Humbert



PIERRE GUENANCIA

Professeur d'histoire de la philosophie moderne à l'université de Bourgogne, il a été professeur de khâgne au lycée Carnot de Dijon.

La liberté peut se comprendre comme l'absence d'empêchements extérieurs. En ce sens, qui est celui que Hobbes a défendu et a poussé jusque dans ses ultimes conséquences, éthiques et politiques, la liberté d'un sujet consiste seulement dans la possibilité qui lui est laissée de suivre le dernier appétit ou la dernière volition, conclusion de sa délibération. Mais la liberté peut aussi se comprendre comme la découverte en soi-même d'un pouvoir de choisir entre des contraires, elle est alors

liberté de l'arbitre, ou liberté de la volonté (Descartes). Si la liberté comme absence d'empêchement ne change rien dans la perception de soi du sujet qui l'éprouve de façon seulement négative, inversement le libre arbitre, découvert à l'occasion d'une expérience négative ou privative (l'erreur ou la force des passions chez Descartes, mais aussi le sentiment de l'effort chez Maine de Biran) apporte au sujet volontaire la conscience d'un pouvoir qui n'a pas d'analogue dans le monde matériel ou physique. Il faut donc admettre qu'il existe, à côté des causes qui sont toujours aussi des effets d'autres causes, des causes libres, origines d'actions qui ne dépendent que de la seule volonté des individus capables d'éprouver en eux ce pouvoir de commencer et de faire réflexion sur cette capacité qui joue le rôle d'un principe d'individuation.

Cette aperception de soi comme cause libre implique que soit validée sur le plan épistémologique une expérience qui ne peut se faire qu'en nom propre par chacun, ce qui, selon Vuillemin, caractérise ce qu'il a nommé les systèmes de la contingence. Mais cette expérience, que chacun peut et doit faire pour son propre compte et par laquelle se trouve fondée la distinction des substances individuelles, ne conduit pas à refermer chacun dans sa sphère propre, sans référence possible à un monde commun qui serait l'œuvre des sujets individuels et libres. Car le libre arbitre, comme l'établit rigoureusement la réflexion cartésienne sur la générosité, s'il est le principe de la distinction des substances individuelles (de ce que nous nommons aujourd'hui des sujets), n'est d'aucune manière un principe de différenciation ou de particularisation des hommes.

Au contraire, le soi dont seul le libre arbitre permet la découverte est une « qualité » éminemment partageable par tous ceux qui possèdent ou veulent posséder (c'est la même chose) cette « bonne volonté », i. e. être dignes des droits que donne le libre arbitre. Il est alors possible de comprendre et en même temps dissiper le

paradoxe seulement apparent d'un principe de distinction (le libre arbitre) qui est aussi un lien substantiel entre les individus bien plus fort, parce que fondé seulement sur la liberté de chacun, que les liens découlant de l'appartenance des individus à des communautés éthiques et politiques.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

- [1] *Du vide à Dieu. Essai sur la physique de Pascal* (Paris, F. Maspero, 1976).
- [2] *Descartes et l'ordre politique* (Paris, PUF, 1983, 2^e éd. Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2012).
- [3] « L'identité », in *Notions de philosophie*, t. II, (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1995).
- [4] *Descartes. Bien conduire sa raison* (Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », 1996).
- [5] *L'Intelligence du sensible. Essai sur le dualisme cartésien* (Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1998).
- [6] *Lire Descartes* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2000, réédité en 2010).
- [7] *Le Regard de la pensée. Philosophie de la représentation* (Paris, PUF, 2009).
- [8] *Descartes, chemin faisant* (Paris, Les Belles Lettres / Encre marine, 2010).
- [9] *Divertissements pascaliens* (Paris, Hermann, coll. « Hermann philosophie », 2011).
- [10] Il a codirigé l'ouvrage collectif *Lévi-Strauss et ses contemporains* (Paris, PUF, à paraître en 2012).

Lectures recommandées

- [1] René Descartes, *Méditations métaphysiques* (1641), 4^e méditation.
- [2] René Descartes, *Les Passions de l'âme* (1649), art. 144 à 161.
- [3] Thomas Hobbes, *De la liberté et de la nécessité*, traduit par Franck Lessay (Paris, Vrin, 1993).
- [4] Thomas Hobbes, *Léviathan* (1651), ch. VI et XXI.
- [5] Maine de Biran, *Essai sur les fondements de la psychologie*, Œuvres, t. VII, 1 et 2, (Paris, Vrin, 2001).
- [6] Paul Ricœur, *Philosophie de la volonté*, t. 1 et 2 (Paris, Seuil, coll. « Points essais », 2009).
- [7] Joseph Vidal-Rosset, *Les Paradoxes de la liberté* (Paris, Ellipses, 2009).
- [8] Jules Vuillemin, *Nécessité ou contingence* (Paris, Les éditions de Minuit, 1984).

Liberté et déterminisme

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

11 h 00

➔ Théâtre Michel-Humbert



CYRILLE MICHON

Professeur de philosophie à l'université de Nantes, directeur du Centre atlantique de philosophie. Il y enseigne la métaphysique, après avoir enseigné la philosophie médiévale à Paris IV. Ses recherches portent notamment sur le thème du libre arbitre et sur la philosophie analytique de la religion.

Il y a un paradoxe « nihiliste » de la liberté : elle semble être incompatible avec le déterminisme (la thèse que tous les événements sont déterminés par des circonstances antérieures), mais elle semble aussi être incompatible avec l'indéterminisme (la thèse qu'il y a des événements qui ne sont pas pré-déterminés). La liberté serait donc impossible.

On peut répondre au paradoxe en montrant que la liberté est en fait compatible avec le déterminisme ou qu'elle est compatible avec l'indéterminisme, ou encore en admettant que la liberté n'existe pas, mais que ce n'est pas grave car rien d'important n'est perdu. On peut estimer ainsi que la responsabilité morale est importante mais qu'elle ne requiert pas la liberté (ou le type de liberté qui est incompatible avec le déterminisme), ou encore que l'impossibilité de la liberté entraîne celle de la responsabilité morale, du moins dans un certain sens (celui du mérite et du démerite dans un sens absolu, qui vont avec l'idée d'un devoir absolu), mais que cela n'est pas grave car nous vivons mieux en abandonnant cette idée de responsabilité.

Toutes ces « positions » sur la liberté concernent son acception métaphysique, que j'appellerai « libre arbitre » pour faire bref. Dans mon exposé, je voudrais exposer quelques arguments très discutés dans la philosophie contemporaine sur le libre arbitre,

défendre certains dans la version qui me convainc le plus, et en récuser d'autres.

Je soutiendrai que le libre arbitre est incompatible avec la nécessité, sous quelque forme que ce soit, dès lors que l'acte considéré (choix ou autre) serait nécessaire avant d'avoir eu lieu. Cela vaut pour la nécessité qui pourrait découler de considérations logiques sur la vérité de propositions portant sur des événements postérieurs (problème des futurs contingents), ou de considérations théologiques sur la prescience des choix humains,

ou encore pour la nécessité qui découlerait de la détermination d'un événement par ses causes. Je soutiendrai également que la responsabilité morale requiert le libre arbitre, et donc l'absence de nécessité. Et je soutiendrai enfin que les raisons que nous avons de juger que le libre arbitre est impossible sont moins fortes que celles de juger que nous sommes moralement responsables de (certains de) nos actes. Il s'ensuit alors que nous avons le libre arbitre et que nous échappons (au moins parfois) à toute forme de nécessité.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

- [1] *Prescience et liberté. Essai de théologie philosophique sur la providence* (Paris, PUF, coll. « Epiméthée », 2004).
- [2] (Introduction, traduction et notes) Guillaume d'Ockham, *Traité sur la prédestination* (Paris, Vrin, coll. « Translatio », 2007).
- [3] (Dir. avec Roget Pouivet), *Philosophie de la religion. Approches contemporaines* (Paris, Vrin, coll. « Textes-clés », 2010).
- [4] *Qu'est-ce que le libre arbitre ?* (Paris, Vrin, coll. « Chemins de savoir », 2011).

Lectures recommandées

- [1] En français, il n'y a guère de textes de philosophie analytique traduits sur le sujet, hormis Ted Honderich, *Êtes-vous libre ?* (Syllepse, « Matériologiques », 2009), et les articles de P.F. Strawson, R. Chisholm et H. Frankfurt traduits dans les anthologies de Marc Neuberger *Philosophie de l'action* (Mardaga, 1991) et *La Responsabilité* (PUF, « Philosophie morale », 1993).
- [2] En anglais, après des articles importants (cités ci-dessus), *An Essay on Free Will* de Peter van Inwagen (Oxford University Press, 1983) a défini les termes du débat et rendu philosophiquement respectable la conception « libertarienne ». Pour s'orienter dans les débats contemporains, *The Oxford Companion to Free Will* (Oxford University Press, 2004 et 2012), édité par R. Kane, est indispensable. Un des auteurs les plus actifs aujourd'hui est John Martin Fischer, dont on peut lire *The Metaphysics of Free Will* (Backwell, 1994) et, plus récemment, *My Way* (Oxford University Press, 2006).

Liberté et création artistique

SAMEDI 22 SEPTEMBRE
11 h 00

➔ Cinéma le New Vox



JACQUELINE LICHTENSTEIN

Professeure des universités et responsable du master « Esthétique et Philosophie de l'art » à l'université de Paris-Sorbonne. Elle a enseigné plusieurs années aux États-Unis, notamment à l'université de Californie à Berkeley. Elle a dirigé la revue *Traverses au Centre national Georges Pompidou* et dirige actuellement la collection « Essais d'art et de philosophie » chez Vrin. Elle est membre du conseil scientifique du grand établissement du Louvre.

Dans son *Art poétique* – l'un des ouvrages de référence pour la réflexion sur l'art à la Renaissance et à l'âge classique –, Horace revendique pour le poète « le droit de tout oser ». C'est ce qu'on appellera au XVII^e siècle la « licence poétique ». Il s'agit là d'une liberté spécifiquement « poétique », la liberté d'invention, celle qu'a le poète – l'artiste en général – d'inventer des fictions, en d'autres termes de s'écarter du réel. Cette première forme de liberté, qui met en jeu la définition de la mimésis dans le champ de l'art, c'est-à-dire la distinction entre mimésis et ressemblance, a suscité de multiples débats qui durent encore aujourd'hui.

Une deuxième forme de liberté, reconnue au poète comme au peintre depuis l'Antiquité, est la liberté par rapport aux règles, c'est-à-dire par rapport à des contraintes qui sont imposées non pas en référence à un réel donné mais par le fonctionnement de l'art lui-même. Il s'agit là encore d'une liberté spécifiquement « poétique », qui s'est exprimée notamment à travers l'opposition du génie et de la règle (c'est le « rameau d'or de Virgile » dont parle Nicolas Poussin dans l'une de ses lettres, « que nul ne peut cueillir, ajouté-il, s'il n'est conduit par la destinée »).

Cette manière d'appréhender la liberté de l'artiste en termes exclusivement « poétiques », c'est-à-dire à partir d'un modèle aristotélicien, sera mise à mal par une nouvelle conception de l'activité artistique en termes de création et non plus de production, caractéristique de la vision romantique de l'art et de l'artiste. Cette liberté des modernes n'est plus conçue comme liberté d'invention (c'est-à-dire aussi de conception), ni même d'imagination, mais comme une liberté

d'expression, un processus créateur qui a sa source dans la subjectivité et l'intériorité de l'artiste et se manifeste sous une forme dynamique.

« Un tableau ne doit pas être inventé, écrit Caspar David Friedrich, mais éprouvé. »

Le « credo du créateur » de Paul Klee comme la « nécessité intérieure » de Kandinsky renvoient tous deux à cette même forme de liberté. « L'artiste, écrit Kandinsky, doit être aveugle vis-à-vis de la forme « reconnue » ou « non

reconnue », sourd aux enseignements et aux désirs de son temps. Son œil doit être dirigé vers sa vie intérieure et son oreille tendue vers la voix de la nécessité intérieure. Il pourra alors se servir de tous les moyens autorisés et tout aussi facilement de ceux qui sont interdits. »

Si cette vision romantique de l'artiste est largement disqualifiée aujourd'hui, on peut se demander vers quel horizon nouveau s'ouvrent les possibilités de la création contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

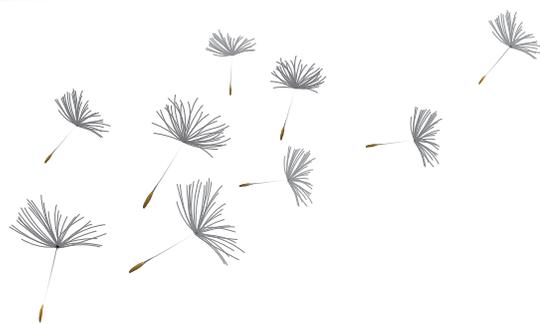
Ouvrages personnels

- [1] *La Couleur éloquente. Rhétorique et peinture à l'âge classique* (Paris, Flammarion, coll. « Idées et recherches », 1989, rééd. coll. « Champs », 1999).
- [2] *La Peinture* (Paris, Larousse, coll. « Textes essentiels », 1995).
- [3] *La Tache aveugle. Essai sur les rapports de la peinture et de la sculpture à l'âge moderne* (Paris, Gallimard, coll. « Essais », 2003).
- [4] *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, 10 vol., édition complète, scientifique et critique établie en collaboration avec M. Christian Michel, professeur d'histoire de l'art à l'université de Lausanne (Paris, École nationale supérieure des beaux-arts, 7 volumes déjà parus).

Lectures recommandées

- [1] Charles Baudelaire, *Salon de 1859*.
- [2] Pierre Corneille, *Trois discours sur le poème dramatique* (Paris, Garnier-Flammarion, 1999).
- [3] Konrad Fiedler, *Sur l'origine de l'activité artistique* (Paris, Éditions rue d'Ulm/ENS, 2003).
- [4] Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Esthétique* (1818-1829).
- [5] Wassily Kandinsky, *Du spirituel dans l'art, et dans la peinture en particulier* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1988).
- [6] Paul Klee, *Théorie de l'art moderne* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1998).
- [7] Friedrich Schiller, *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme* (Paris, Aubier, 1992).
- [8] Arthur Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et représentation*, livre III (Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2004).
- [9] Paul Valéry, *Introduction à la méthode de Léonard de Vinci* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1992).

Liberté et libéralismes



SAMEDI 22 SEPTEMBRE

14 h 00

→ Cinéma le New Vox



CATHERINE AUDARD

Ancienne élève de l'École normale supérieure (Ulm) et agrégée de philosophie. Elle enseigne la philosophie morale et politique à la London School of Economics and Political Science depuis 1991 où elle est Visiting Fellow au Department of Philosophy et Chair of the Forum for European Philosophy. Ses travaux portent sur les questions politiques normatives à propos desquelles elle a publié de nombreux articles : les théories de la justice, la justice internationale, la citoyenneté, le multiculturalisme, la laïcité, la démocratie délibérative, ainsi que sur le libéralisme et l'utilitarisme comme théorie morale et politique.

Les concepts politiques – et la liberté ne fait pas exception – sont essentiellement contestables (W. Gallie, 1956 ; M. Freedman, 1996), insaisissables, pourrait-on dire tant ils font l'objet de désaccords profonds. Pour reprendre la formule de Wittgenstein, ce sont des concepts « ouverts » (*open-ended*), composites, dont la cohérence repose souvent sur un simple air de famille (*family resemblance*) et dont les éléments constitutifs entretiennent une proximité souvent plus culturelle que logique, ce qui rappelle que l'histoire et la contingence jouent un rôle crucial dans la morphologie des idéologies politiques. C'est ainsi que le combat contre le totalitarisme a conduit un Hayek à faire de la liberté des marchés la condition de survie des libertés et droits fondamentaux de la personne, ce qui n'est certes pas le cas pour Adam Smith pour qui la liberté des marchés est avant tout l'instrument de la prospérité, de la richesse des nations. Autres temps, autres reconstructions de la liberté !

Mais il ne faut pas voir dans ces conflits un défaut, plutôt l'illustration de la nature même des concepts politiques, pourrait-on dire. Leur première qualité n'est pas leur clarté, mais leur capacité à justifier l'action politique, à aider à construire un programme d'action. S'ils sont vagues, indéterminés, polysémiques, confus, ambigus, inanalysés et peut-être inanalysables, c'est que leur sens dépend d'une décision elle-même politique. Il est impossible de se mettre d'accord sur leur sens une fois

pour toutes, sans prendre parti politiquement, sans prononcer un jugement de valeur. Pour mettre fin à ces désaccords ou les réinterpréter, il faut prendre une décision qui est elle-même politique et pas seulement conceptuelle.

La fonction d'une idéologie politique comme le libéralisme est précisément de « décontester » les concepts politiques de base en mettant fin à ces désaccords, de contrôler le sens et l'usage du langage politique, en choisissant ou en imposant une signification univoque à un moment donné. Alors que l'usage marxiste a surtout insisté sur la pathologie des idéologies, montrant qu'elles sont des productions fantasmagoriques, chargées de dissimuler la réalité sociale, ce qu'elles sont bien souvent, il convient d'élargir l'analyse et d'ajouter que ce sont aussi des productions sociales « normales », des constructions théoriques complexes, indispensables au fonctionnement

d'une société. Ce sont des œuvres de pensée, pas nécessairement et toujours de la « fausse conscience », même si elles l'incluent. Surtout, elles ont des fonctions multiples et les croyances qu'elles suscitent ne sont pas unidirectionnelles : elles soutiennent ou contestent l'action des partis politiques, les institu-

tions, la législation, les décisions politiques. De plus, elles ne sont pas exclusivement liées à des partis politiques, mais en dépassent souvent les limites si cela est nécessaire pour construire des coalitions, des mouvements

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

- [1] *Anthologie de l'utilitarisme*, 3 vol. (Paris, PUF, 1999).
- [2] *John Rawls* (Londres, Acumen Press and McGill University Press, 2007).
- [3] *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2009).

Ouvrages dirigés par Catherine Audard

- [1] *Individu et justice sociale* (Paris, Seuil, 1988).
- [2] *Le Respect* (Paris, Autrement, 1993).
- [3] *John Rawls* (Paris, PUF, 2004).
- [4] "John Stuart Mill", *Tocqueville Review* (vol. 33, n° 1, Toronto University Press, 2012).

Traductions

- [1] John Rawls, *Théorie de la justice* (Paris, Seuil, 1987).
- [2] John Rawls, *Justice et démocratie* (Paris, Seuil, 1995).
- [3] John Rawls, *Libéralisme politique* (Paris, PUF, 1995).
- [4] John Stuart Mill, *L'Utilitarisme* (Paris, PUF, 1999).

d'opinion plus larges. Enfin, elles ne s'excluent pas mutuellement, mais empruntent souvent les unes aux autres. Cette nature relationnelle des idéologies est l'une des dimensions fondamentales du libéralisme et une des sources de son renouvellement constant.

Il paraît donc crucial de commencer toute réflexion sur le concept de liberté par une analyse morphologique de ses constituants

essentiels tels que les idéologies, en particulier les libéralismes, les ont illustrées. L'objectif de cette conférence sera, en partant de réflexions de méthode, de présenter une reconstruction intellectuelle des conflits d'interprétation qui ont caractérisé la conception libérale de la liberté ainsi que des grands moments où ces désaccords semblent surmontés dans un nouveau consensus.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Lectures recommandées

- [1] Isaiah Berlin, *Éloge de la liberté* (1959) (Paris, Calmann-Lévy, 1988).
- [2] Benjamin Constant, « La Liberté des Modernes » in *Écrits politiques 1814-1829* (Paris, Gallimard, 1997).
- [3] Michael Freeden, *Ideologies and Political Theory* (Oxford, Oxford University Press, 1996).
- [4] W. Gallie, « Essentially contested concepts », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 56 (1956) : 75-101.
- [5] Friedrich Hayek, *La Constitution de la liberté* (1960) (Paris, Litec, 1994).
- [6] Friedrich Hayek, *Nouveaux essais* (1978) (Paris, Les Belles Lettres, 2008).
- [7] Thomas Hobbes, *Léviathan* (1651) (Paris, Sirey, 1971).
- [8] John Locke, *Traité du gouvernement civil* (1690) (Paris, Flammarion, 1984).
- [9] John Locke, *Lettre sur la tolérance* (1689) (Éditions Ressources, 1980).
- [10] Pierre Manent, *Les Libéraux*, 2 vol. (Paris, Hachette, 1986).
- [11] Montesquieu, *L'Esprit des lois* (1748).
- [12] John Rawls, *Théorie de la justice* (1971) (Paris, Seuil, 1987).
- [13] John Rawls, *Libéralisme politique* (1993) (Paris, PUF, 1995).
- [14] Adam Smith, *La Richesse des nations* (1776) (Paris, Flammarion, 1991).
- [15] Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, (1759) (Paris, PUF, 1999).
- [16] Quentin Skinner, *La Liberté avant le libéralisme* (1998) (Paris, Seuil, 2000).
- [17] John Stuart Mill, *De la liberté* (1858).
- [18] John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861) (Paris, Gallimard, 2009).
- [19] John Stuart Mill, *De l'assujettissement des femmes* (1869).
- [20] John Stuart Mill, *Autobiographie* (1873).
- [21] Charles Taylor, *La Liberté des Modernes*, Paris, PUF, 1997.
- [22] Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835, 1840), t. II (Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1992).

Une sélection de ressources pour enseigner

la philosophie

PHILOSOPHIE *en cours*

Une collection d'ouvrages concis et maniables répondant aux pratiques pédagogiques (croisement notion et auteur ou œuvre).

Directeur de collection : Hadi Rizk



CAHIERS PHILOSOPHIQUES

Une revue proposant un espace de réflexion de qualité.

Rédactrice en chef : Nathalie Chouhan



La Nouvelle École des Philosophes

Une collection pour susciter, développer et accompagner la réflexion sur les pratiques de la philosophie.

Directeur de collection : Paul Mathias



MAG philo

Des dossiers thématiques en ligne accessibles gratuitement.

www2.cndp.fr/mag/

Rédacteur en chef : Gilles Behnam



Souveraineté populaire, liberté civile, expertise politique

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

14 h 00

➔ Théâtre Michel-Humbert



JEAN-FRANÇOIS SURATTEAU

Ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), professeur de première supérieure au lycée Henri-IV à Paris, il a été professeur de première supérieure aux lycées Jean-Jaurès à Reims, La Bruyère à Versailles et Lakanal à Sceaux.

Sera examinée la conception selon laquelle la société est une communauté politique en étant constituée de sujets libres et égaux en droits, aptes à décider du bien commun selon les principes caractéristiques d'un État de droit. L'objectif est moins de remonter au fondement de la souveraineté populaire que de déterminer les conditions de son exercice. Si la décision collective est l'acte fondateur de l'unité du corps politique et si est revendiqué le droit de transmission de la puissance législative, suffit-il de garantir les droits des citoyens afin que ceux-ci soient libres de choisir entre des projets concurrents temporairement mis en œuvre ? Est en cause la « formation » de la volonté politique, une fois les citoyens supposés être des sujets lucides, étant également reconnues les pratiques de pouvoir traversant le corps social et définies des procédures d'argumentation et de confrontation des opinions politiques. Par-delà l'opposition des conceptions « libérale » et « républicaine » de la démocratie et, solidairement, des compréhensions atomiste et holiste du corps politique, l'enjeu est de décider du mode d'intervention de ceux qui sont censés éclairer les citoyens et de l'efficacité des savoirs dont ils sont porteurs. Que veut dire un exercice réfléchi de la liberté politique ? Que vaut la rationalisation de la vie collective que revendiquent les « experts » et dont ils entendent faire bénéficier les citoyens face aux conflits d'intérêts, aux ressorts affectifs, à la sédimentation des croyances, comme à la pérennité des structures administratives ?

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

[1] *La politique est-elle la guerre continuée par d'autres moyens ?* (Paris, Éditions Archétype 82, coll. « Chemins de la philosophie », 2010).

[2] *Que penser d'un art de vivre ?* (Paris, Éditions Archétype 82, coll. « Chemins de la philosophie », 2010).

Lectures recommandées

[1] Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes* (Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1997).

[2] Jürgen Habermas, *Entre naturalisme et religion. Les défis de la démocratie* (Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2008).

[3] Jürgen Habermas, *L'Espace public* (Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1997).

[4] Jürgen Habermas, John Rawls, *Débat sur la justice politique* (Paris, éditions du Cerf, coll. « Humanités », 1997).

[5] Robert Nozick, *Anarchie, État et utopie*, (Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2003).

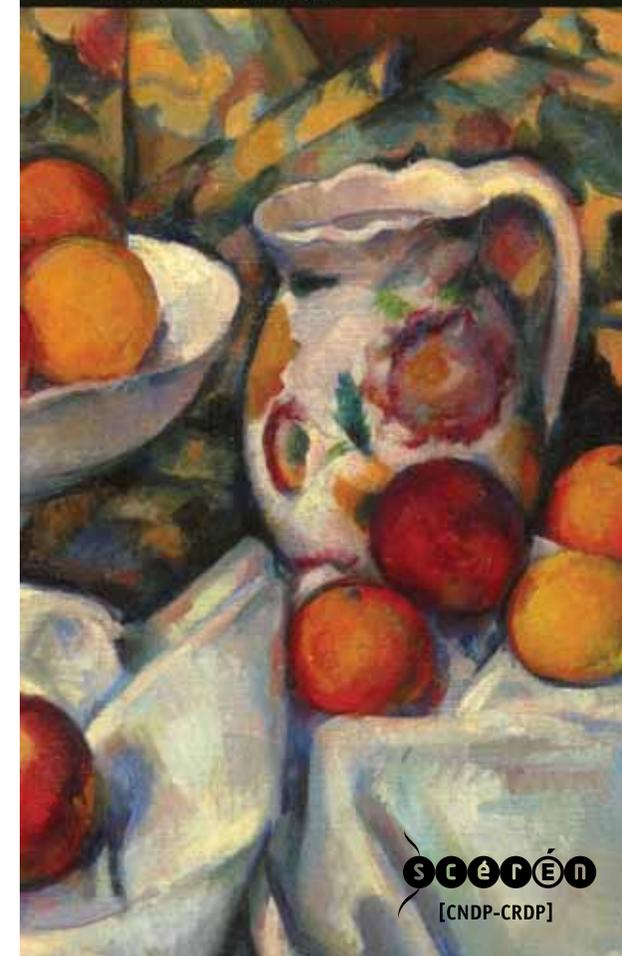
[6] John Rawls, *Justice et démocratie* (Paris, Seuil, coll. « Points essais », 2000).

[7] John Rawls, *Libéralisme politique* (Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2006).

[8] John Rawls, *Théorie de la justice*, (Paris, Seuil, coll. « Points essais », 2009).

La
NePh

la nouvelle école des philosophes
n°2 Septembre 2012



SCÉRÉN
[CNDP-CRDP]

Revue 116 pages - réf : 590NEF02 - 13 euros

Disponible dans les librairies du réseau SCÉRÉN
et sur www.sceren.com

L'ordre public comme limite à la liberté

SAMEDI 22 SEPTEMBRE
18 h 00
➔ Théâtre Michel-Humbert



OLIVIER CAYLA

Agrégé des facultés de droit, est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ancien directeur de l'unité mixte de recherche du CNRS n° 7074 « Centre de théorie et analyse du droit », il est actuellement codirecteur du master « Théorie et analyse du droit » de l'EHESS (en cohabilitation avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense et l'École normale supérieure - Ulm).

La notion d'ordre public est familière aux juristes. Ces derniers savent en effet l'invoquer pour justifier aisément une restriction dans l'exercice de la liberté individuelle. Certes, dans une société libérale qui ancre ses valeurs fondamentales dans la philosophie des droits de l'homme, une telle restriction ne peut se concevoir qu'à titre d'exception, si bien qu'elle ne peut s'envisager elle-même que de façon nécessairement restrictive. Mais il n'empêche que l'argument de l'ordre public est suffisamment efficace pour qu'il fasse apercevoir nettement la transcendance d'une exigence sociale devant laquelle l'individu doit se résigner à s'effacer. C'est pourquoi l'ordre public se rencontre partout, dans toutes les branches du droit, dès lors qu'il s'agit d'avancer de bonnes raisons pour entamer l'espace de la liberté.

Bien sûr, d'un secteur du droit à l'autre, la défense de l'ordre public se conçoit selon des modalités normatives très diverses, si bien que l'argument majeur qui, en théorie, permet de justifier la mise à l'écart, même à titre d'exception, du principe de liberté, est en réalité passablement flou. Mais c'est précisément cette indétermina-

tion foncière qui confère à l'argument de l'ordre public sa bienheureuse simplicité, lui permettant d'opérer avec la force, l'immédiété et la facilité de l'évidence.

Toutefois, on peut se demander si une telle efficacité de la référence à l'ordre public ne confère pas à ce dernier une toute-puissance susceptible d'altérer profondément l'assise même du principe de liberté. La question se pose en effet avec acuité quand on observe l'emballement non seulement de l'invocation de l'ordre public mais aussi, et surtout, de la réélaboration de son contenu sémantique, dans le droit positif de la plupart des démocraties occidentales, depuis la fin du xx^e siècle.

À partir de quelques cas emblématiques que la jurisprudence française et européenne récente nous procure, on mesurera l'étendue de la mutation qui affecte le concept d'ordre public et on identifiera les courants philosophiques à l'œuvre dans ce puissant mouvement contemporain de redéfinition du principe même de la liberté individuelle.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

- [1] (Avec Yan Thomas), *Du droit de ne pas naître. À propos de l'affaire Perruche*, Paris, Gallimard, collection « Le Débat », 2002.
- [2] (Dir. avec Barbara Cassin et Philippe-Joseph Salazar), *Vérité, réconciliation, réparation*, Paris, Seuil, coll. « Le genre humain », 2004.
- [3] (Dir. avec Jean-Louis Halpérin), *Dictionnaire des grandes œuvres juridiques*, Paris, Dalloz, 2008.
- [4] (Dir. avec Pasquale Pasquino), *Le Pouvoir constituant et l'Europe*, Paris, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », 2011.
- [5] « Le coup d'État de droit ? », *Le Débat*, 1998, n° 100, p. 108-133.
- [6] « La chose et son contraire (et son contraire, etc.) », *Les Études philosophiques*, 1999, n° 3, p. 291-310.
- [7] « Les juristes à l'épreuve du tournant pragmatique », in *Le Droit dérobé*, dir. D. Rousseau, Montchrestien, coll. « Grands colloques », 2007, p. 37-46.
- [8] « L'angélisme d'une théorie pure (du droit) chez Habermas », *Revue du droit public*, 2007, n° 6, p. 1541-1568.
- [9] « L'idéologie de la Charte des droits fondamentaux », *L'Europe au défi de la crise*, Paris, Fondation Res Publica, 2009, p. 34-45.
- [10] « Dissimulation du visage dans l'espace public : l'hypocrisie du juge constitutionnel trahie par la sincérité des circulaires ? », *Recueil Dalloz*, 5 mai 2011, n° 17, p. 1166-1170.

La liberté de la volonté est-elle illusoire ?

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

18 h 00

→ Cinéma le New Vox



JOËLLE PROUST

Elle mène des recherches dans le domaine de la philosophie de l'esprit à l'Institut Jean-Nicod, Paris. Ses travaux actuels, soutenus par une bourse européenne du Conseil européen de la recherche, portent sur l'auto-évaluation métacognitive et sur les normes qu'elle implique. Deux ouvrages sont à paraître sur ce sujet chez Oxford University Press. Beaucoup de ses articles sont disponibles sur son site web.

L'affirmation de la liberté de la volonté est apparue dans le cadre de la philosophie religieuse et prend aujourd'hui tout son sens dans la recherche morale et juridique portant sur le concept de responsabilité. La volonté est souvent considérée comme libre si elle guide l'ac-

tion en tenant compte de toutes les raisons qui sont celles de l'individu, et cela en dépit des forces extérieures qui peuvent s'opposer à elle. Selon cette conception, l'agent est libre de faire l'action A à un moment donné s'il avait pu agir autrement. Ce principe dit « des possibilités alternatives » inspire l'article 122-2 du Code pénal, selon lequel « n'est pas pénalement responsable la personne qui a agi sous l'empire d'une force ou d'une contrainte à laquelle elle n'a pu résister ». Est-il vrai qu'un agent ne soit pas déterminé dans ses choix ? Le principe paraît incompatible avec ce que l'on sait des mécanismes causaux que nous révèlent les sciences de la nature, et en particulier les neurosciences. Les travaux portant sur l'organisation des structures cérébrales qui régissent l'action volontaire sont incompatibles avec le principe des possibilités alternatives pris au sens plein du terme : l'agent ne peut faire une action que si elle est dans son répertoire cognivo-moteur, que s'il est capable d'en saisir la pertinence dans une circonstance donnée, et seulement s'il a le degré de motivation suffisant pour l'accomplir. Les travaux contemporains prolongent et étendent les conclusions de *La Pathologie de la volonté* de Théodule Ribot (1922), en montrant que certains patients éprouvent un défaut d'impulsion qui leur interdit d'exécuter une action même quand ils la jugent souhaitable ou nécessaire alors que d'autres se sentent tenus d'agir d'une manière qu'ils n'approuvent pas. Le déterminisme causal passe aussi par l'influence sociale d'autrui (expériences de Milgram) ; l'exposition à de simples messages favorables à une conception déterministe de la volonté conduit des agents « normaux » à agir de manière égoïste et même à tricher. Cet ensemble de résultats est incompatible avec le principe des possibilités alternatives. Comme

Harry Frankfurt l'a montré, il est toutefois encore possible de parler de volonté de la liberté dans un monde causalement déterminé, mais en un tout autre sens. Un agent est libre s'il s'identifie pleinement à sa volition de premier ordre, même si cette identification est elle-même causalement déterminée. Frankfurt défend ainsi une conception où la liberté est compatible avec le déterminisme causal. La position de Frankfurt donne lieu à des objections importantes, qui conduisent à préférer une position dans laquelle la liberté est une notion explicitement relative : la volonté peut être plus ou moins libre, l'agent plus ou moins responsable,

selon l'étendue relative de son contrôle sur un répertoire d'actions. L'agent n'est pas en principe responsable d'avoir atteint un niveau donné de contrôle, ni de mobiliser un niveau particulier de motivation, dans la mesure où des facteurs environnementaux et biologiques ont présidé à ses dispositions. Mais de même que des handicapés moteurs peuvent retrouver des capacités motrices par le recours à des prothèses et des implants neuro-naux, on peut entrevoir à moyen terme la possibilité de modifier délibérément l'architecture de sa propre volition par la mise en œuvre de techniques d'amélioration cognitive appropriées.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages personnels

- [1] *Comment l'esprit vient aux bêtes. Essai sur la représentation* (Paris, Gallimard, 1997).
- [2] *La Nature de la volonté* (Paris, Gallimard, 2005).
- [3] *Les animaux pensent-ils ?* (Paris, Bayard, édition révisée et complétée par deux chapitres, 2010).
- [4] *The philosophy of Metacognition, Mental agency and self-awareness* (Oxford, Oxford University Press, à paraître en 2012).

Ouvrages dirigés par Joëlle Proust

- [1] Perception et intermodalité. *Approches actuelles de la question de Molyneux* (Paris, PUF, 1997).
- [2] Avec O. Houdé, D. Kayser, O. König et F. Rastier, *Vocabulaire des sciences cognitives* (Paris, PUF, édition révisée coll. « Quadrige », 2003).
- [3] Avec M. Beran, J. Brandl et J. Perner, *The Foundations of Metacognition* (Oxford, Oxford University Press, à paraître en 2012).

Lectures recommandées

- [1] Harry G. Frankfurt, *Les Raisons de l'amour* (trad. D. Dubroca & A. Pavia, Paris, Circé, 2006).
- [2] Marc Jeannerod, *Le Cerveau volontaire* (Paris, Odile Jacob, 2009).
- [3] Koechlin, E., Ody, Ch., Kouneiher, R., "The Architecture of Cognitive Control in the Human Prefrontal Cortex", *Science*, vol. 302, n° 5648, 2003, p. 1181-1185.
- [4] Libet, B. "The Neural Time – Factor in Perception, Volition and Free Will", *Revue de Métaphysique et de Morale*, 97^e année, n° 2, Neurosciences et philosophie. *Le problème de la conscience*, 1992, p. 255-272.
- [5] Joëlle Proust, *La Nature de la volonté* (Paris, Gallimard, 2005).
- [6] Théodule Ribot, *Les Maladies de la volonté* (Paris, Félix Alcan, 1922).
- [7] John Rogers Searle, *Liberté et Neurobiologie* (trad. P. Savidan, Paris, Grasset, 2004).

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DES RENCONTRES PHILOSOPHIQUES DE LANGRES

JEAN-LUC MARION

Président du conseil scientifique,
membre de l'Académie française
et professeur à l'université de Paris IV Sorbonne

SOUÂD AYADA

Inspectrice générale de philosophie

VINCENT CARRAUD

Professeur à l'université de Caen

BARBARA CASSIN

CNRS

VINCENT DESCOMBES

EHESS

HENRI ELIE

IA-IPR de philosophie, Nantes

FRANCIS FOREAUX

IA-IPR de philosophie, Reims

JEAN GAYON

Professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne

PIERRE GUENANCIA

Professeur à l'université de Bourgogne

JACQUELINE LICHTENSTEIN

Professeur à l'université de Paris IV Sorbonne

PAUL MATHIAS

Doyen de l'Inspection générale de philosophie

ANDRÉ PESSEL

Inspecteur général honoraire de philosophie

ROGER POUIVET

Professeur à l'université de Nancy

FRANCIS WOLFF

Professeur à l'École normale supérieure

